

Affiché le

ID: 029-242900645-20220131-DE_11_2022-DE



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs:

ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa

GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri

POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard.

Secrétaire de séance : CROM Florence

Délibération N° DE 11-2022

Objet: Programmation logements locatifs sociaux 2022 (Orientations 1 et 3 du PLH)

Rapporteur : Marc RAHER

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), engagé pour la période 2019-2025 définit des objectifs en matière de programmation de logements locatifs sociaux sur le territoire.

Aussi, le PLH fixe un objectif de production moyen annuel de 16 logements locatifs sociaux, avec une répartition de 50% de PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 50% de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) tel que convenu avec le délégataire des aides à la pierre (Conseil Départemental 29).

Le PLH engage un soutien financier communautaire réservé aux opérations de démolition-reconstruction ou acquisition-réhabilitation (action 3.2) ou opérations de bail à réhabilitation (action 1.5) visant à produire de l'habitat public. La participation financière communautaire est de 6 000 € par logement, dans la limite de cinq logements par an et par action.

La programmation recensée et projetée pour 2022 dépasse largement l'objectif moyen annuel avec un total de 102 logements répartis sur 6 opérations situées sur les communes de Douarnenez (4), Kerlaz (1) et le Juch (1). 2 opérations neuves d'envergure sont programmées sur Douarnenez, tandis que 4 des 6 opérations sont relatives à de l'acquisition-réhabilitation ou démolition-reconstruction, soit 18 logements pouvant potentiellement prétendre à des participations financières communautaires.

Aussi, bien que la programmation 2022 dépasse l'objectif moyen annuel fixé au PLH, la participation financière communautaire est confirmée pour les 4 opérations relevant de l'action 3.2 (démolition-reconstruction ou acquisition-réhabilitation) du PLH.

La programmation 2022 sera confirmée au Conseil départemental du Finistère, délégataire des aides à la pierre.

La programmation 2022 est composée de la manière suivante :

Соттипе	Adresse	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Nature des financements			Nature de l'opération			Pa rti cip ati
				PLUS	PLAI	PSLA	NEUF	Acquisition Réhab Démolition Reconstr	BAR	
Dz	Rue Berthelot	Dz Habitat	6	4	2	-	-	6	-	30 000 €
Dz	Rue Sébastien Velly	Dz Habitat	3	2	1	-	-	3	-	18 000 €
Dz	Rue de l'Aubépine	Dz Habitat	48	21	21	6	48	-50	70	0
Dz	Rue de Toubalan	Dz Habitat	36	9	9	18	36	-		0
Kerlaz	Bourg	Dz Habitat	5	2	3	-	-	5	-	30 000 €
Le Juch	Bourg	Finistère Habitat	4	2	2	20	-	4	-	24 000 €
Total			102	40	38	24	84	18	0	102 000 €

Vu l'avis de la commission aménagement et développement du 10 janvier 2022, Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,

Il est proposé:

 De valider la programmation 2022 relative aux logements locatifs sociaux ainsi que les participations communautaires projetées sur les opérations en acquisitionréhabilitation ou démolition-reconstruction, et telles que présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le Président,

Philippe AUDURIER